Adequity

FCP de droit français conforme aux normes européennes, agréé par l'AMF le 25 09 2007
Fonds à formule à capital non garanti
Eligible à l'assurance-vie

OPTIMIZ Best Timing 8% Accumulation

La gestion d'un point d'entrée optimisé sur un an !

SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking

Le FCP OPTMIZ BEST TIMING 8% Accumulation est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule et donc d'une sortie sur la base de la valeur liquidative garantie du 28 décembre 2017 ou de l'une des dates suivantes : 28 décembre 2010, 28 décembre 2011, 28 décembre 2012, 30 décembre 2013, 29 décembre 2014, 28 décembre 2015, 28 décembre 2016 selon la date d'activation de la maturité du FCP. Une sortie du FCP à une date différente de la date de maturité effective du FCP s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors des dates prévues

OPTIMIZ BEST TIMING 8% ACCUMULATION

Le meilleur des innovations de la gamme Optimiz

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que le capital investi sur ce support n'est pas garanti à l'échéance. Les primes cumulées en cours de vie, ajoutées au montant versé à l'échéance peuvent ne pas suffire à rembourser le capital initialement investi. D'un point de vue économique, les sommes cumulées en cours de vie ne constituent pas un rendement basé sur l'investissement initial, mais sont assimilables à des remboursements partiels du capital.

Depuis 2001, Adequity propose à travers l'offre Optimiz une gamme de produits à revenus déclinant à chaque lancement une nouvelle innovation visant à profiter au mieux des conditions de marché au lancement du fonds, comme l'illustre le graphique suivant. A chaque création d'un nouvel Optimiz, l'objectif d'Adequity est de répondre aux exigences concrètes des clients, tout en étant adapté aux conditions de marché du moment.

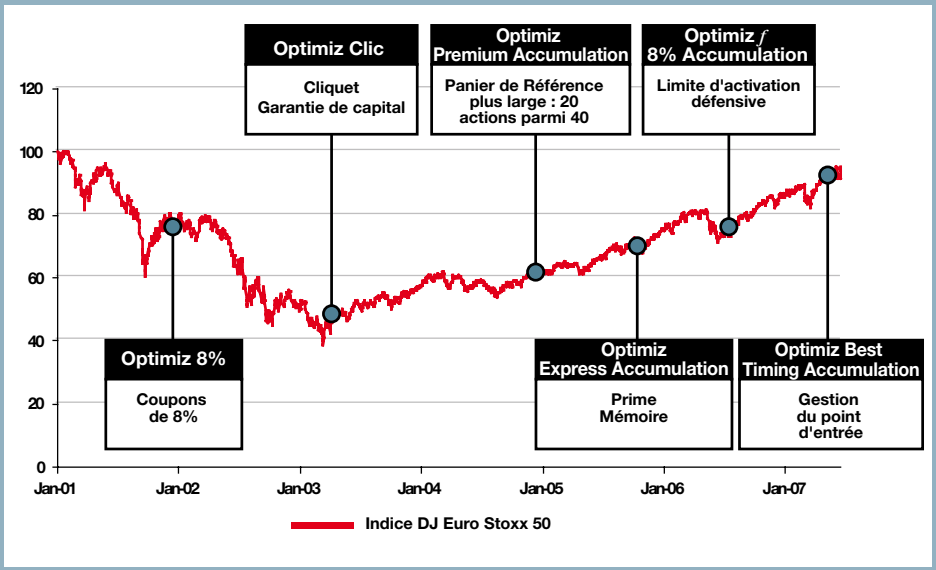

Depuis le 3 octobre 2007, l'offre d'Adequity s'est enrichie avec le lancement du dernier né des OPTIMIZ : le FCP OPTIMIZ BEST TIMING 8% Accumulation. Dans la continuité de ses prédécesseurs, **OPTIMIZ BEST TIMING 8% Accumulation** fait un pas de plus, offrant désormais une sécurisation du point d'entrée sur une période d'un an.
La commercialisation est ouverte jusqu'au 21 janvier 2008 inclus à un taux de 4,65%.

Optimiz Best Timing 8% Accumulation

un condensé des plus grandes innovations pour un objectif de performance optimale

- une prime annuelle de 8% fixe en années 1 et 2
- un mécanisme de cliquet avec activation de la garantie en capital pour une sécurité renforcée *(sous condition d'une performance du panier supérieure ou égale au seuil prédéfini)*
- un panier de référence élargi pour une diversification importante *(le panier de référence est composé des 20 actions affichant les moins bonnes performances)*
- un mécanisme de prime mémoire offrant un taux de rendement élevé même dans des conditions de marché difficiles
- une limite d'activation dégressive assurant un positionnement plus défensif dans des contextes de marché stables, baissiers, voire très baissiers
- un mécanisme Best Timing grâce auquel Optimiz Best Timing 8% Accumulation vous permet désormais de capturer le portefeuille à son cours le plus bas observé à 4 occasions : à la date de lancement, puis tous les 4 mois pendant la 1ère année !

L'attention est portée sur le fait que le capital investi n'est pas garanti à l'échéance : la valeur de remboursement peut être inférieure au capital initialement investi.

OPTIMIZ BEST TIMING 8% Accumulation

Bénéficiez du point d'entrée le plus bas pour le portefeuille sur une période d'une année !

Le FCP Optimiz Best Timing 8% Accumulation permet de participer à l'évolution d'une sélection de 40 actions internationales sur 10 ans. Chaque année, ces actions font l'objet d'un processus de sélection fondé sur leurs performances depuis l'origine. Le point de référence qui constitue la valeur d'origine pour chaque action résulte du mécanisme Best Timing. Ce processus de sélection consiste à ne retenir, parmi les 40 actions, que les 20 actions affichant les moins bonnes performances depuis l'origine. Nous appellerons le panier équipondéré ainsi constitué le «Panier de Référence». Par construction, ce panier sous-performe la moyenne des indices boursiers dans lesquels les actions concernées sont intégrées.

L'investisseur fait en premier lieu le pari que les marchés vont avoir une bonne performance durant les 10 prochaines années et, plus particulièrement, durant les 3 prochaines années (du fait du mécanisme de maturité anticipée), il anticipe que les 20 actions ayant les plus mauvaises performances parmi les 40 vont résister correctement.

Le FCP Optimiz Best Timing 8% Accumulation est un investissement non garanti en capital. Le flux financier associé à Optimiz Best Timing 8% Accumulation est un remboursement à l'échéance. Par ailleurs, le fonds est assorti d'un mécanisme de remboursement anticipé, activé automatiquement sous certaines conditions.

Illustration du mécanisme BEST TIMING : 1 an de quiétude au démarrage du FCP

Adequity vous offre le meilleur du mécanisme Best Timing avec le point d'entrée le plus bas pour le portefeuille sur une période de un an.

Le portefeuille sera ainsi retenu à son cours le plus faible parmi 4 observations :

- celle réalisée le 21 janvier 2008 au démarrage du FCP
- celles réalisées tous les 4 mois suivant cette date

Des primes annuelles

Quoi qu'il arrive, les 2 premières années, deux primes fixes de 8%[1] sont garanties et accumulées.

A chacune des constatations annuelles suivantes, tant que la performance du Panier de Référence depuis l'origine est inférieure au seuil d'activation, l'investisseur accumule[1] année après année une prime ainsi définie :

Prime annuelle[2] = **8%** - 20% de la baisse du Panier de Référence

Si le Panier de Référence baisse de plus de 40% par rapport à sa valeur d'origine, le taux de remboursement est égal à 8% - 20% x (+40%) = 0. La prime ne peut bien entendu pas être négative. Elle est donc maintenue à zéro si le Panier de Référence baisse de plus de 40% par rapport à sa valeur initiale.

Les Primes annuelles ainsi accumulées entreront dans le calcul de la valeur de remboursement à l'échéance ou en cas de maturité anticipée.

Maturité anticipée possible dès l'année 3

A partir de l'année 3, dès qu'à l'une des dates de constatation annuelle, la performance depuis l'origine du Panier de Référence est supérieure ou égale à un seuil prédéfini pour chaque année, un mécanisme de maturité anticipée est activé.

Cette performance depuis l'origine est calculée en tenant compte du mécanisme Best Timing qui optimise le point d'entrée.

Dans ce cas :

1. **Un remboursement anticipé** est enclenché avec récupération intégrale du capital initialement investi. La durée de vie du produit s'échelonne ainsi entre 3 et 10 années.

2. En plus de 100% de son capital initial, le porteur reçoit le maximum entre :
   - une **Prime Mémoire égale à 8%[1]** multiplié par le nombre d'années écoulées depuis l'année 3 incluse, et 100 % de la performance du Panier de Référence à la date de constatation annuelle,

   augmentée de la somme des primes annuelles accumulées de l'année 1 à l'année de maturité anticipée (exclue).

Année de Maturité	Prime Mémoire
Année 3	8%
Année 4	16%
Année 5	24%
Année 6	32%
Année 7	40%
Année 8	48%
Année 9	56%
Année 10	64%

Deux possibilités peuvent se présenter à l'issue de l'année 10 :

- Si la valeur du Panier de Référence est supérieure à 60% de sa valeur initiale, en plus de 100% de son capital initial, le porteur reçoit l'ensemble des primes annuelles accumulées de l'année 1 à l'année 9 (incluse) plus le maximum entre une Prime Mémoire de 64% et 100 % de la performance finale du Panier de Référence
- Sinon, l'investisseur reçoit[2] : 100% de son capital initial plus le cumul des 10 primes annuelles moins l'intégralité de la baisse du Panier de Référence.

Un seuil dégressif jusqu'à -40% !

Le seuil d'activation de la maturité anticipée est dégressif afin d'assurer une protection même en cas de forte chute des marchés : il diminue de 5% année après année pour atteindre -40% en année 10.

	Seuil annuel d'activation
Année 3	-5%
Année 4	-10%
Année 5	-15%
Année 6	-20%
Année 7	-25%
Année 8	-30%
Année 9	-35%
Année 10	-40%

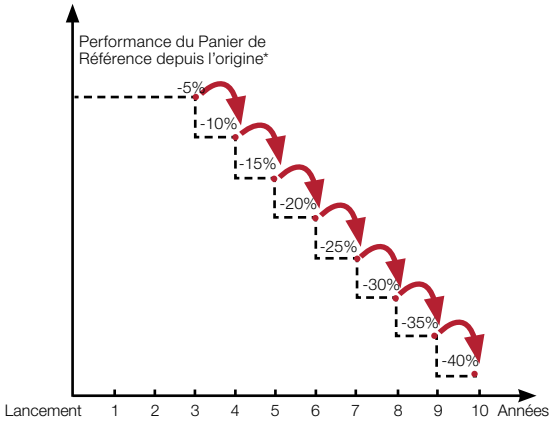

** Performance calculée en tenant compte du mécanisme de point d'entrée optimisé Best Timing.*

Si la performance du panier de référence est inférieure à -40% à la fin de l'année 10, la Prime Mémoire n'est pas activée et l'investisseur peut subir une perte en capital.

[1] Les Primes Annuelles sont calculées sur la base du nominal de chaque coupure détenue par l'investisseur.
[2] Hors fiscalité applicable et/ou frais liés au contrat d'assurance vie

40 actions de premier plan

40 actions ont été sélectionnées pour leur solidité financière et leur potentiel de croissance. Ces sociétés répondent à un double objectif de diversification : sectorielle et géographique. Les 20 actions, parmi les 40, qui affichent les moins bonnes performances depuis l'origine constituent le Panier de Référence.

23 actions européennes

Arcelor Mittal, AstraZeneca, AXA, Cap Gemini, Credit Agricole, Deutsche Post, Electrolux, EADS, France Telecom, Gas Natural, Hennes & Mauritz, Iberdrola, Intesa Sanpaolo, Mediaset, Renault, Rentokil Initial, Rhodia, RWE, Stora Enso, Thomson, Valeo, Vinci, Vivendi

8 actions nord-américaines

Altria Group, Amazon.com, Apple, Avon Products, Dynegy, JDS Uniphase, Nortel Networks, Wachovia

9 actions asiatiques

Fujitsu, Kirin Holdings, Mitsubishi, Nomura Holdings, Nippon Steel, Nissan Motor, POSCO, Sanyo Electric, Tokyo Gas

Les investisseurs sont informés que certains événements extraordinaires peuvent survenir (tels que notamment, fusion, opérations publiques d'achat / échange, etc). Toute action figurant dans le portefeuille initial et affectée par un tel événement peut être substituée par une autre action sélectionnée par la Société de Gestion (Lyxor International Asset Management) à sa seule discrétion.

Diversification géographique

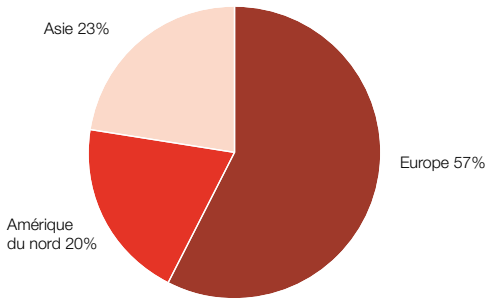

Diversification sectorielle

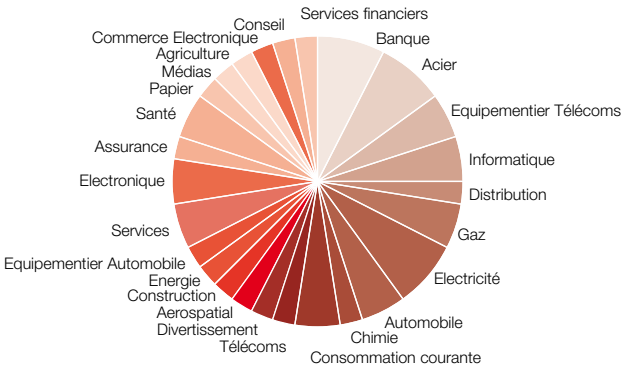

Avantages

■ Chaque année, est accumulée une prime égale à 8% + 20% de la performance du Panier de Référence, dès que la performance depuis l'origine du Panier de Référence est supérieure à -40%. En outre, les 2 premières primes accumulées sont garanties, égales à 8%, quelle que soit la performance du Panier de Référence.

■ Enclenchement d'un remboursement anticipé dès que la performance depuis l'origine du Panier de Référence dépasse un seuil annuel à une date de constatation annuelle à partir de l'année 3. L'investisseur bénéficie alors au moins du versement de 100% de son capital initial + l'ensemble des Primes annuelles accumulées les années précédentes + une Prime Mémoire égale à 8% par année écoulée depuis l'année 3 incluse.

■ Le seuil annuel d'enclenchement du remboursement anticipé est dégressif : il diminue de 5% année après année pour atteindre -40% en année 10

■ Le cours initial de chaque action est retenu à la date où la valeur du panier est la plus basse et ceci parmi 4 dates : le premier jour d'investissement puis une fois tous les 4 mois (c'est-à-dire le 21 janvier 2008, le 21 mai 2008, le 22 septembre 2008 et le 21 janvier 2009)

Inconvénients

■ Le Panier de Référence qui sert à l'indexation du FCP est composé des 20 actions parmi les 40 ayant le moins bien performé depuis l'origine. Par construction, ce panier sous-performe la moyenne des indices boursiers dans lesquels les actions concernées sont intégrées.

■ Pas de garantie en capital : si le mécanisme de maturité anticipée ne s'est jamais enclenché, l'investisseur reçoit 100% de la valeur du Panier de Référence constatée à l'échéance des 10 ans. Dans ce cas, la valeur de remboursement sera inférieure à 60% du nominal.

■ L'enclenchement éventuel du remboursement anticipé, qui garantit à l'investisseur un bon rendement, est conditionnel et dépend de l'évolution du Panier de Référence.

■ Les primes accumulées peuvent être assimilées à des remboursements partiels du capital.

■ Le porteur renonce à la distribution des dividendes des titres du panier d'actions internationales.

Illustrations du mécanisme

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du FCP. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale. Données hors fiscalité applicable et/ou frais liés au contrat d'assurance vie.

Hypothèse de marché haussier

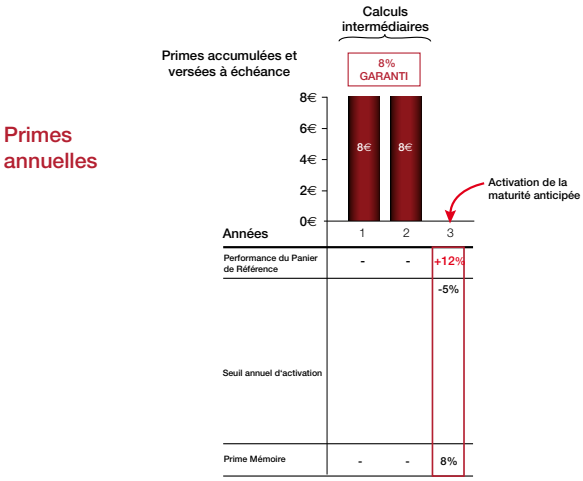

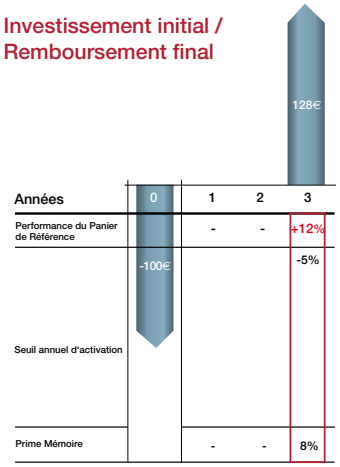

- Les 2 premières années, deux primes fixes de 8% sont accumulées
- A l'issue de l'année 3, la performance depuis l'origine du Panier de Référence est supérieure à -5%

  A l'année 3, l'investisseur reçoit 128%, soit : 100% de son capital initial + le cumul des 2 premières primes + 12%, soit le maximum entre :

  - La Prime Mémoire de 8%
  - Et 100% de la performance du Panier de Référence à l'issue de l'année 3 (+12%)

Soit un taux de rendement annuel de 8,6% sur 3 ans

Hypothèse de marché baissier

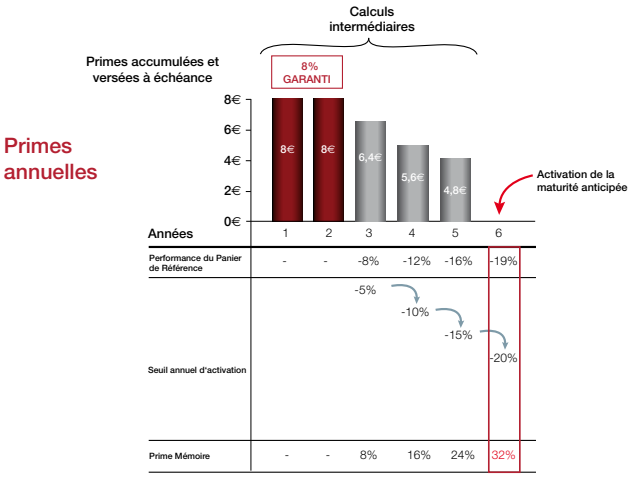

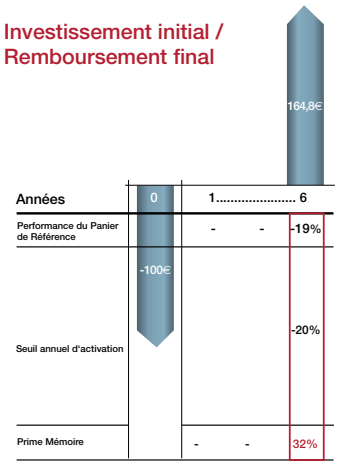

- Les 2 premières années, deux primes fixes de 8% sont accumulées
- Les années suivantes, une prime variable est accumulée
- A l'issue de l'année 6, la performance depuis l'origine du Panier de Référence est supérieure à -20%

  A l'année 6, l'investisseur reçoit 164,8%, soit : 100% de son capital initial + le cumul des 5 premières primes + 32%, soit le maximum entre :

  - La Prime Mémoire de 32%
  - Et 100% de la performance du Panier de Référence à l'issue de l'année 6 (-19%)

Soit un taux de rendement annuel de 8,7% sur 6 ans

Hypothèse de marché fortement baissier

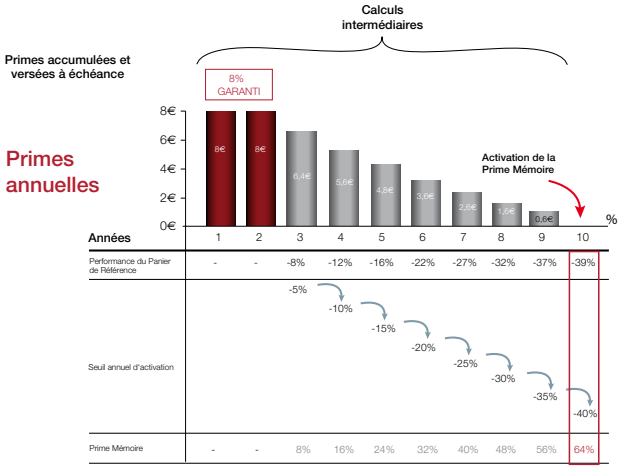

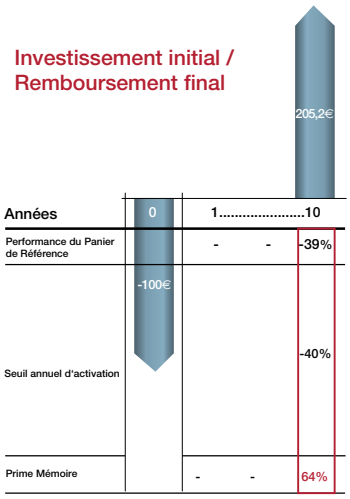

- Les 2 premières années, deux primes fixes de 8% sont accumulées
- Les années suivantes, une prime variable est accumulée
- A l'issue de l'année 10, la performance depuis l'origine du Panier de Référence est supérieure à -40%

  A l'année 10, l'investisseur reçoit 205,2%, soit : 100% de son capital initial + le cumul des 9 premières primes + 64%, soit le maximum entre :

  - La Prime Mémoire de 64%
  - Et 100% de la performance du Panier de Référence à l'issue de l'année 10 (-39%)

Soit un taux de rendement annuel de 7,5% sur 10 ans

Hypothèse de marché très fortement baissier

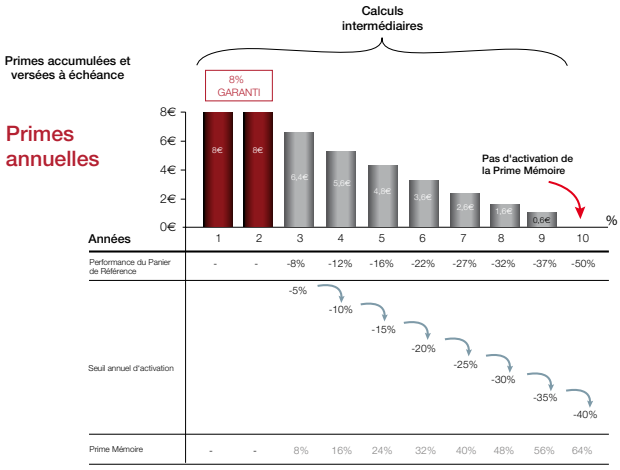

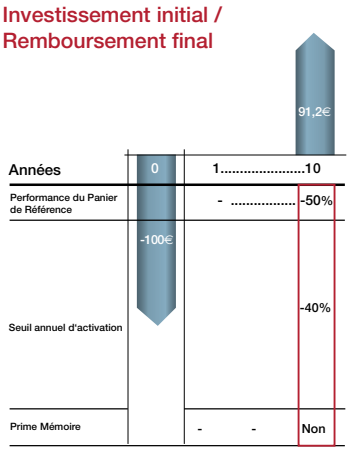

- Les 2 premières années, deux primes fixes de 8% sont accumulées
- Les années suivantes, une prime variable est accumulée
- La maturité anticipée n'est jamais activée

  A l'année 10, l'investisseur reçoit 91,2% soit :

  - Le cumul des 9 premières primes + la valeur finale du Panier de Référence à l'issue de l'année 10 (50%)

Soit un taux de rendement annuel de -0,9% sur 10 ans

Carnet de bord

Forme juridique	FCP de droit français
Société de Gestion	Lyxor International Asset Management
Dépositaire	Société Générale
Commissaire aux comptes	Ernst & Young et autres
Délégataire	Gestion comptable du FCP assurée par Euro-NAV
Devise	Euro
Date de création et durée d'existence prévue	FCP créé le 3 octobre 2007 pour une durée d'environ 10 ans
Période de commercialisation	Entre le 3 octobre 2007 et le 21 janvier 2008. La valeur liquidative progressera régulièrement au taux de 4,65% pour atteindre 100 Euros le 21 janvier 2008. Départ de l'indexation le 21 janvier 2008.
Date d'échéance	28/12/10, 28/12/11, 28/12/12, 30/12/13, 29/12/14, 28/12/15, 28/12/16, 28/12/17
Valeur Nominale Initiale	100 EUR le 21 janvier 2008
Liquidité	Liquidité quotidienne. Les ordres doivent être reçus au plus tard à 13h00 par le Dépositaire pour exécution sur la valeur liquidative de ce jour, et qui sera calculée le jour ouvré suivant par la Société de Gestion
Frais de gestion	1,5% TTC par an maximum
Commission de souscription	4,5% maximum de la valeur liquidative de souscription
Commission de rachat	Néant
Code ISIN	FR0010521831

Quand souscrire ?

Les souscriptions des parts du FCP restent possibles à tout moment après le 21 janvier 2008. Les conditions diffèrent cependant car la valeur liquidative du FCP évolue en fonction des marchés financiers. Il est à noter que pour bénéficier pleinement des garanties et performances offertes par le FCP Optimiz Best Timing 8% Accumulation, les souscriptions doivent être reçues avant le 21 janvier 2008.

Est-il possible de sortir du FCP en cours de vie?

Oui, l'investisseur peut sortir du FCP à tout moment à la Valeur Liquidative correspondante sans frais de sortie anticipée.

Cependant, il convient d'insister sur le fait que Le FCP Optimiz Best Timing 8% Accumulation est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule et donc d'une sortie sur la base de la valeur liquidative garantie du 28 décembre 2017 ou de l'une des dates suivantes : 28 décembre 2010, 28 décembre 2011, 28 décembre 2012, 30 décembre 2013, 29 décembre 2014, 28 décembre 2015, 28 décembre 2016, selon la date d'activation de la maturité du FCP. Une sortie du FCP à une date différente de la date de maturité effective du FCP s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors des dates prévues.

Comment se valorisera le FCP en cours de vie?

D'ici à l'échéance, la valeur liquidative du FCP évoluera en fonction des paramètres de marché, et plus particulièrement en fonction du cours des actions, de la volatilité et des taux d'intérêt.

Avertissement

Ce document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article [212 – 28] de son règlement général.

L'acheteur du FCP OPTIMIZ BEST TIMING 8% Accumulation souhaite s'exposer partiellement aux marchés actions. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre richesse et/ou patrimoine personnel, de vos besoins d'argent actuels et à dix ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller habituel. Il vous appartient de procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse du produit, de ses avantages et de ses risques. Nous vous invitons, si vous le jugez nécessaire, à consulter vos propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de vous assurer que ce FCP est conforme à vos besoins au regard de votre situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable.

Votre attention est attirée sur le fait que la souscription aux parts de ce FCP peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. Il vous appartient donc de vous assurer que vous êtes autorisés à souscrire à ce fonds.

Le FCP OPTIMIZ BEST TIMING 8% Accumulation décrit dans le présent document fait l'objet d'un Prospectus complet visé par l'AMF le 25 09 2007.

Une information complète sur les facteurs de risques inhérents à la souscription du FCP OPTIMIZ BEST TIMING 8% Accumulation ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus.

A noter que le FCP OPTIMIZ BEST TIMING 8% Accumulation est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule et donc d'un remboursement à maturité ou à une date d'activation du remboursement anticipé. Une revente des parts du FCP à une date différente s'effectuera sur la base d'une valeur liquidative qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là.

Réalisation : **NSL Studio** | www.nslstudio.com (070927) / Réf. 707783

Société Générale Corporate & Investment Banking
17 cours Valmy
92987 Paris - La Défense Cedex
Siège Social : Société Générale,
29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris
552 120 222 RCS de Paris - Numéro APE : 651C
La Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par le CECEI

Société Générale
Corporate & Investment Banking
Adequity
DEAI/COM - 17 cours Valmy
92987 Paris - La Défense Cedex
01 42 13 54 31
www.adequity.fr

Adequity

SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking